

Conseil d'Administration Terre et Cité – 12 mai 2025
Compte Rendu

Collège, Qualité	Nom	Prénom	Position
Élus, Présidente	DOUCERAIN	Caroline	Commune des Loges-en-Josas
Élus	CURTI	Gilles	Commune de Jouy-en-Josas, SIAB
Élus	MORDEFROID	Jean-Paul	Commune de Verrières-le-Buisson
Élus	DUPONT	Etienne	Commune de Châteaufort
Élus	MISSENARD	Didier	Commune d'Orsay
Agriculteurs, Vice-Présidente	MODICA	Cristiana	Agricultrice
Agriculteurs	DES COURTILS	Olivier	Agriculteur
Agriculteurs	LETIERCE	Théophile	Agriculteur
Associations, Vice-Président	GIRARDIN	Cyril	Amap Jardin de Cérès
Associations	HOCQUARD	Hervé	AVB
Associations	CONCI	Marcella	Architecte CAUE 91
Associations	PARISOT	Jean-Pierre	ADER
Société Civile, Vice-Présidente	DEBIESSE	Martine	Particulier
Société Civile, Vice-Présidente	DIGARD	Marie-Pierre	Particulier
Société Civile	RIMBERT	Jean-Francis	Particulier
Société Civile	LEADLEY	Paul	LabEx BASC
Société Civile	RIFFAULT	Sabine	INRAE

Observateurs extérieurs : Stephanie Prevost, Cédric Deviers

Ordre du jour :

- 1. Gestion administrative et financière – Clôture des comptes..... 2**
- 2. Organisation de l'AG (stands, horaires, ODJ)..... 4**
- 3. Renouvellement et fonctionnement des collèges..... 6**
- 4. Les nouvelles installations..... 8**
- 5. Convention EPAPS..... 11**
- 6. Projet de valorisation de la ZPNAF auprès du grand public..... 12**
- 7. Inscription dans les contrats eau Bièvre et Yvette..... 13**
- 8. Repas plateau Changement climatique..... 15**
- 9. Dates à venir..... 15**

1. Gestion administrative et financière – Clôture des comptes

Clôture des comptes 2024 :

Laëtitia Rondinet présente l'état de la trésorerie en avril 2025.

Cédric Deviers, expert comptable CERFRANCE, présente la clôture comptable.

Plaquette présentée par l'expert comptable : subventions acquises et fonds dédiés, augmentation de la charge salariale financée par ce biais

Excédent de 17 978,99 € satisfaisant

Trésorerie courante à date de clôture : 97 000 €

Niveau de réserve : 125 363 €

Montant des subventions - projets (obtenus) : 388 548 €

Produits constatés d'avance = anciennes subventions et méthode de traitement comptable : 114 908 €

Relevé de discussion:

Etienne Dupont s'interroge sur l'évolution de la dette de Terre et Cité dans les années à venir, aujourd'hui à hauteur de 200 000€, et l'appréciation à en avoir vis-à-vis de son volume : 300 000€ de dette à court terme, est-ce trop, normal ou pas assez ?

Sophie Pradié précise que la difficulté, c'est d'aller chercher l'argent à deux reprises : en premier lieu, pour assurer le fonctionnement de l'association pour l'année ; puis, pour le fond de roulement, c'est-à-dire pour couvrir les délais de paiement longs (> 6 mois) de certaines subventions.

Grâce à l'obtention de subventions pluriannuelles, la situation actuelle est relativement stable, avec une trésorerie satisfaisante jusqu'à décembre. Il est néanmoins important de se saisir rapidement de l'enjeu de la trésorerie.

Jean-Francis Rimbert partage la possibilité de solliciter France Active (pour 30 000€), sur des contrats d'apports en trésorerie sur 5 ans.

Sophie Pradié informe que Terre et Cité est déjà en contact avec France Active. Leurs dispositifs restant cependant limités par rapport aux besoins de la structure, ils nous ont redirigé vers d'autres contacts. Pour consolider la trésorerie, nous sommes en recherche de diverses solutions.

Cédric Deviers, expert comptable précise que sur les 306 000€, les produits constatés d'avance ne constituent pas une vraie dette. Les dettes fiscales sociales, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont les dettes réelles soit aux alentours de 200 000€. Ces dettes ne sont pas toutes à échéance du 31 décembre. Terre et Cité a une trésorerie immédiate de l'ordre de 170 000€. C'est une trésorerie suffisante ; si elle peut paraître fragile, les réserves et résultats en excédents sont nécessaires pour chercher à se constituer des fonds propres raisonnables et raisonnés. La structure arrive à dégager des excédents d'exploitation mis de côté et dégagés pour les années suivantes. Sur une structure qui grossit, la difficulté principale est généralement le fond de roulement.

Sophie Pradié précise que la consolidation de la trésorerie se fera progressivement :

aujourd'hui la réserve est de 1 mois et demi. Pour être en sécurité, il faudrait l'élever à 4 à 6 mois.

Dorian Spaak souligne également les bonnes relations entretenues avec la banque de TC et l'absence d'emprunt bancaire en cours, qui pourrait constituer une solution de repli en l'absence d'alternatives.

Jean-Francis Rimbert confirme les difficultés à obtenir sans délai les financements, et le temps significatif qui doit nécessairement être dédié à leur relance. **Sophie Pradié** corrobore.

Caroline Doucerain ajoute que les finances de l'association ont toujours été, de cette manière, un peu sur le rasoir ; et cela fonctionne, grâce à une bonne mobilisation de l'équipe.

Cyril Girardin demande une explication sur les "fonds dédiés" apparus dans les tableaux, qui correspondent à de très grosses sommes. Comment ça marche ? L'année dernière, 1M€ étaient en fonds dédiés, il le voit comme une cagnotte dans laquelle on puise, mais se demande quelle est la pérennité de ce fonctionnement. Cela a baissé cette année, peut-on compter sur cela dans les prochaines années ?

Cédric Deviers répond que la ligne a été ajoutée en réponse à la volonté de faire apparaître les fonds externes. La consommation d'une subvention échelonnée sur plusieurs années est suivie : ce qui est utilisé sur l'exercice en cours, et dans les années futures. Cette ligne correspond donc au report de fonds dédiés : les subventions acquises en 2024, et reportées en 2025 ; et à l'inverse également.

Sophie Pradié précise que ce chiffre oscille beaucoup car il suffit qu'on étende une subvention sur une année, l'année suivante va fortement réduire. Laëtitia et Sophie examinent le montant de la subvention utilisable sur l'année n , et en prévision, le montant mobilisable pour les deux années suivantes ($n+1$; $n+2$).

Jean-Francis Rimbert précise que, bien souvent, le versement de la subvention ne peut se faire que des années après l'octroi de celle-ci.

Gilles Curti demande si nous avons une idée de la trésorerie sur l'année en cours étant à 4 mois et demi de l'année 2025.

Sophie Pradié répond qu'actuellement il y a 225 000€ sur le compte courant ; le compte DAT 80 000€ et le Livret A 23 000€.

Cyril Girardin tient à souligner que si aucune ligne dans les comptes ne met en évidence les efforts faits pour pérenniser / stabiliser les emplois, ils ont également une influence sur le fonctionnement de l'équipe – qui ne transparaît pas dans les comptes, mais qui pourra faire l'objet d'une autre discussion à une autre instance.

Caroline Doucerain introduit et accueille Stéphanie Prevost du cabinet Grant Thornton, les nouveaux commissaires aux comptes de Terre et Cité.

Stéphanie Prevost, CAC, remercie l'association pour la confiance témoignée. Grant Thornton est un cabinet international travaillant avec les associations. Elle tient à souligner que, pour intervenir dans un certain nombre d'associations, il est rare de croiser autant de précisions, de qualité de pilotage et de suivi des projets. Aller chercher de l'argent, c'est un travail de longue haleine : elle salue en ce sens le travail du pôle Finances. Le cabinet est ravi de collaborer pour et avec M. Deviers, l'expert comptable de l'association. Elle termine en ajoutant qu'elle rencontrera avec plaisir les élus et les membres du Conseil d'administration à l'occasion de l'Assemblée Générale.

Caroline Doucerain remercie Mme Prevost pour ce mot et lui souhaite la bienvenue dans l'équipe.

Présentation du budget 2025

Sophie Pradié indique que la quasi-totalité du budget est assurée. Les conventions avec les communautés d'agglomération sont en cours de négociation. *A minima*, 25 000€ seront dédiés par SQY. Si TC dispose d'un soutien structurant côté territoire, cela donne confiance aux financeurs dans la mission de Terre et Cité, ce qui est important lors de la recherche de co-financements.

Le fonds vert a été renouvelé pour 2026-2027. La Fondation de France a accompagné Terre et Cité à plusieurs reprises : dorénavant, elle finance des projets associatifs plutôt que des projets. Terre et Cité a obtenu 260 000€ pour 3 ans.

Sur 2027, la visibilité est moindre : la gouvernance souhaite commencer à explorer le sujet des fonds privés pendant 2025-2026, années sur lesquelles l'association est déjà solide en termes de financement.

Si les salaires dans l'association sont bas, Terre et Cité n'a pas encore la marge de manœuvre pour les faire évoluer.

Gilles Curti appelle à la vigilance sur le calendrier : juillet-août, personne ne sera là. Après quoi, la fin de l'année arrivera très vite.

→ **Le Conseil d'administration approuve le budget prévisionnel 2025 sous réserve de sa validation par Assemblée générale.**

2. Organisation de l'AG (stands, horaires, ODJ)

Présentation et validation de l'ordre du jour de l'AG et du rapport d'activité

Caroline Doucerain présente l'ODJ de l'Assemblée générale, qui reprend les mêmes bases que celle de l'année précédente. Elle aura lieu le 5 juin, à 21h, à Magny-les-Hameaux, à la salle du trait d'union, et débutera par une présentation des activités de T&C par ateliers thématiques. À noter : un temps sera dédié à la restitution des échanges de chaque collègue sur l'évolution des modes de concertations. Pour ce faire, au préalable de l'AG, chaque collègue a été invité à se réunir pour échanger sur le fonctionnement actuel et futur de sa gouvernance. Enfin, les membres du conseil d'administration ayant besoin d'être renouvelé feront l'objet d'une élection. Cet ODJ est soumis à validation du bureau, ainsi que le rapport d'activité, transmis en amont du conseil.

Relevé de discussion:

Cristiana Modica-Vandame et **Etienne Dupont** demandent une augmentation à 30 minutes de chaque session d'ateliers. Pour gagner du temps, les animateurs de groupe ne doivent pas hésiter à couper la parole et recentrer le sujet.

Jean-Francis Rimbert s'interroge sur la possibilité de mettre en place des réunions de groupe de travail entre adhérents tout au long de l'année pour approfondir davantage ces sujets. **Caroline Doucerain** indique l'existence de plusieurs CoPil tenus régulièrement sur les différents sujets tenus par l'association.

Martine Debiesse rappelle le succès des ateliers l'année précédente, sur un format identique.

Cyril Girardin et **Caroline Doucerain** soulignent que certains jalons réglementaires ne pourront pas être évités : les temps dédiés à la validation du rapport d'activités, notamment, et le renouvellement des membres du conseil d'administration ont déjà été réduits au minimum.

Caroline Doucerain s'interroge sur le temps dédié à la restitution des modes de concertation par collège, en 15 minutes, qui laisse à peine 4 minutes de restitution des échanges par collège.

→ **Le Conseil d'administration valide l'ordre du jour de l'AG dans la mesure où 5 minutes sont rajoutées aux ateliers. Le Conseil d'administration valide le rapport d'activité 2024.**

3. Renouvellement et fonctionnement des collèges

Caroline Doucerain partage les membres du Conseil d'administration qui devront faire l'objet d'un renouvellement lors de l'AG :

- collège agriculteurs : Emmanuel Laureau et Théophile Letierce
- collège associations : André Fauve-Piot (Epi) et Marie Nguyen (Abon)
- collège élus : Caroline Doucerain (Les-Loges-en-Josas), Patricia Leclerc (Igny), Etienne Dupont (Châteaufort)
- collège société civile : Martine Debiesse, Marie-Pierre Digard et Bernard Saugier

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.

Caroline Doucerain partage les premières propositions évoquées par les membres des collèges pour faire évoluer leurs modes de concertation :

- collège agriculteurs : 2 réunions en plénière par collège par an transversales et des groupes de travail thématiques ;
- collège élus : 2 réunions par an ;
- collège associations : idem ;
- collège société civile et le groupe de travail établissements d'enseignement supérieur et de recherche : idem.

Relevé de discussion:

Paul Leadley questionne quelle sera la personne en charge de l'animation du groupe de travail d'enseignement supérieur et de recherche.

Dorian Spaak indique que ce groupe est né de l'intérêt fort manifesté par HEC Polytechnique, Telecom et AgroParisTech pour échanger ensemble au sein d'un groupe de travail dédié aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il y aurait une utilité pour aller au bout de la mobilisation des étudiants sur les sujets de T&C.

Caroline Doucerain précise le caractère ajustable de ces premières propositions et invite le conseil d'administration à partager ses propositions pour le renouvellement du fonctionnement des collèges.

Cyril Girardin renouvelle sa suggestion de mener les échanges au sein de chaque collège en présence d'un relais opérationnel de l'équipe interne, qui pourrait soutenir le collège dans la recherche de salle, dans le partage des adhésions renouvelées chaque année – et répondre à ses sollicitations mineures. Aujourd'hui, le fonctionnement des collèges est déconnecté de l'équipe de T&C : il pourrait être pertinent de répartir une personne différente par collège de l'équipe, quitte à ce qu'elles ne soient présentes qu'au début des collèges.

Caroline Doucerain affirme qu'un partage prochain sera fait aux collèges du dossier de suivi des membres adhérents.

Cristiana Modica-Vandame partage le fonctionnement du collège agriculteurs, qui bénéficie d'un soutien de l'équipe interne dans l'organisation par Clémentine Marty. Un groupe Whatsapp agriculteurs a été créé dans lequel Clémentine Marty demande aux agriculteurs les sujets qu'ils souhaitent aborder lors du prochain collège.

4. Les nouvelles installations

Sophie Pradié et Dorian Spaak présentent les nouveaux agriculteurs :

- Sébastien Platel, installé depuis 2025, est éleveur de moutons. Il s'est installé en partie sur le site de la ferme de la Closeraie (ferme communale de Magny-les-Hameaux) et, temporairement, en partie à la ferme de Gomberville.
- Thibault Dudant, jeune agriculteur, est en grandes cultures, en conventionnel, à Buc et Guyancourt. Il est très proactif envers T&C.
- Yann Lafolie, maraîcher bio depuis plusieurs années dans le Nord de la France, a voulu se rapprocher de la capitale : il est lauréat de la nouvelle ferme de Palaiseau.
- Laëtitia Gollot, qui produit des fleurs et du safran, a été sélectionnée avec Yann Lafolie dans le cadre de la nouvelle ferme des Marnières à Palaiseau.

Relevé de discussion:

Jean-Francis Rimbart précise qu'il faudra un certain temps avant que l'exploitation maraîchère, notamment, ne soit opérationnelle.

Dorian Spaak informe que les maraîchers de Palaiseau ont déjà fait leurs premiers tests de cultures pour apprécier la qualité des sols, ce qui leur permettra de mieux se projeter

dans les prochaines années, à la manière de la ferme de Gisy ou celle des Loges auparavant.

Jean-Paul Mordefroid indique qu'une visite de la ferme de Marnière a lieu samedi. Une invitation a été partagée.

Jean-Francis Rimbert informe que la ferme des Marnières est entourée d'un vaste projet de plantations, organisé par l'office de la Région et de la ligne 18. Les terres concernées par ces plantations ne s'inscrivent pas dans le périmètre de la ZPNAF, et les parcelles ne sont ni classées agricoles, ni naturelles ; elles sont a priori en zone à urbaniser. Elles représenteraient une surface significative, pour laquelle il pourrait être intéressant de restituer une fonction agricole. Également, Jean-Francis Rimbert s'interroge sur les orientations des nouveaux agriculteurs.

Dorian Spaak informe que Sébastien, Yann et Laëtitia sont en bio ; Thibault est en conventionnel. Lorsque la zone concernée est en ZPNAF, on peut piloter ces changements d'affectation : en A ou N. Par exemple, l'implantation forestière en projet par Guyancourt pour compensation. T&C a toujours refusé que soit faite de la compensation dans la ZPNAF. La seule exception qui a été autorisée concernait le reméandrage du ru de Vauhallaan, qui servait l'activité agricole et pour lequel les agriculteurs étaient favorables. Sur tous les autres sujets, l'assise de la ZPNAF a permis à T&C de refuser ; en revanche, cet avis est beaucoup plus difficile à être entendu par les autorités compétentes en l'absence de l'assise de la ZPNAF.

Cristiana Modica-Vandame ajoute qu'il serait important de voir les marges de manœuvre possibles, en ce qui concerne les projets de compensation hors ZPNAF, la raison d'être de T&C étant la préservation des terres agricoles.

Dorian Spaak indique qu'il existe aujourd'hui 3 zones agricoles hors ZPNAF, sans compter le territoire de Gometz-le-Châtel :

- La zone de La Minière à Guyancourt, où la mairie porte un projet de compensation avec la SGP, par le reboisement d'une parcelle de 0,5 ha ; le reste demeurera agricole. L'exception dérange, mais le reste paraît solide sur la partie agricole ;
- Sur Palaiseau, la zone mentionnée au préalable : il est cependant difficile d'envisager d'intervenir considérant l'ancienneté du projet, qui a déjà été acté.

La priorité a été de diriger l'énergie de T&C pour la protection des espaces inscrits en ZPNAF, avec l'appui dorénavant d'une jurisprudence qui y est favorable, plutôt que sur ces sujets qui s'inscrivent dans les champs de compétence des communes.

Cyril Girardin précise que ces terrains appartenaient à la société des espaces verts, maintenant Île-de-France Nature, qui y portait déjà un projet de reboisement, il y a 15 ans. Avec la construction de la mairie de Palaiseau, les arbres ont été repositionnés, mais, conformément au souhait d'Île-de-France Nature, le projet est pérennisé par le reboisement de cette parcelle.

Marie-Pierre Digard regrette le projet de compensation sur les terres agricoles de la Minière, qui se tient sur des terres de bonne qualité, anciennement exploitées par l'INRAE. Elle souligne le non-sens d'organiser des plantations sur des terres d'une telle qualité agronomique.

Cyril Girardin partage ce ressenti. Les arbres étant sur le point d'être plantés, les autorisations ayant toutes été délivrées et considérant la surface concernée (0,5 ha), il n'est néanmoins plus lieu d'insister sur ce projet.

Olivier Des Courtils regrette ces projets de compensation qui consomment les terres agricoles de manière éparse, 0,5 ha de-ci, 0,5 ha de-là, et affectent à la longue la fonctionnalité des fermes. Or, la vocation du plateau de Saclay reste la préservation des terres agricoles. La nouvelle ferme maraîchère de Palaiseau travaillera sur 2 ha : il paraît difficile de vivre de son activité d'exploitant lorsqu'on ne dispose que de 2 ha. Ces parcelles qui vont faire l'objet des compensations auraient pu être en maraîchage.

Cristiana Modica-Vandame rejoint Olivier Des Courtils, en ajoutant que les mêmes personnes qui compensent, sont celles qui ont urbanisé le Plateau, ont rompu le couloir agro-écologique, portant ainsi des dommages irrémédiables à la biodiversité du Plateau. La faune n'a aujourd'hui plus les corridors pour passer le mur de la ligne 18.

Caroline Doucerain souligne les volumes de travail nécessaires pour s'engager davantage en dehors de la ZPNAF. Si l'association emploie aujourd'hui 25 personnes, une évolution remarquable, il faut pour de nombreux sujets revenir 20 fois pour faire passer un message. En parallèle, la recherche de financements pour maintenir l'activité existante représente également un temps conséquent pour l'équipe... Considérant ces moyens humains limités, des priorités ont été faites pour concentrer notre énergie sur la préservation des terres de la ZPNAF. Néanmoins, sur un projet historique ancré depuis une dizaine d'années, il paraît difficile d'afficher aujourd'hui une posture crédible auprès des autorités concernées.

Cristiana Modica-Vandame regrette le manque de force juridique de la ZPNAF.

Caroline Doucerain explique que la loi est la protection juridique la plus forte qui puisse être donnée à la ZPNAF ; et elle en bénéficie, depuis qu'elle a été votée dans la loi du Grand Paris. Au-dessus de la loi, la seule protection juridique supérieure impliquerait de faire rentrer la ZPNAF dans la Constitution.

Jean-Francis Rimbert s'interroge sur la non intégration de la zone des Marnières dans la ZPNAF et sur la possibilité d'échanger avec le maire de Palaiseau pour classer ces terres en zone agricole, et ainsi peut-être contribuer à la pérennisation de la ferme des Marnières.

Cyril Girardin mentionne également un autre projet de boisement pour restaurer/créer une continuité écologique entre la forêt de Palaiseau et la forêt d'Igny. **Jean-Francis Rimbert** précise que ce projet était effectivement inscrit dans le SDRIF. La ligne 18

séparent désormais ces deux espaces boisés, la continuité écologique ne sera pas. Il pourrait donc être opportun de réfléchir, là aussi, à l'opportunité d'y faire de l'agriculture.

5. Convention EPAPS

Caroline Doucerain informe que la convention avec l'EPAPS a été signée en avril 2025.

Le processus de signature et les négociations ont mis en évidence que l'EPAPS s'inscrit actuellement dans un contexte de remise en cause de son financement et action pour de nombreux projets. Les ressources humaines de l'EPAPS évoluent également, avec des suppressions de postes, dont le poste de chargé de mission Agriculture. Paul Bouet, Directeur de Cabinet, précédent référent pour T&C malgré sa charge de travail alors conséquente, a également vu sa période d'essai non renouvelée.

Les financements apportés par l'EPAPS, par cette convention, sont ventilés sur 3 projets pour un montant modeste de 36 000€ pour 2025 : la trame noire, la valorisation des urines humaines et la préservation des fonctionnalités agricoles.

Outre ce soutien financier, l'EPAPS s'implique pour que le projet urines ne disparaisse pas. Les tuyaux de récolte des urines dans le bâtiment test ont été posés.

Relevé de discussion:

Didier Missenard insiste pour que chaque adhérent insiste au titre de sa structure pour un investissement plus poussé de l'EPAPS sur l'animation et le financement des projets en lien avec ZPNAF.

Sophie Pradié indique que la problématique du financement du programme d'actions de la ZPNAF reste à traiter, ainsi que celle de son animation. Concernant les urines, la gestion de la transformation et de l'acheminement des urines de la collecte au champ devra, pour être pérenne, et de manière conforme à la réglementation, être portée par un acteur public lorsque l'opération portée par l'EPA arrivera à son terme. Un syndicat de gestion de l'eau pourrait être un acteur adéquat. Terre et Cité recherche un potentiel gestionnaire pour consolider le modèle économique et les modalités de traitement de ce projet.

6. Projet de valorisation de la ZPNAF auprès du grand public

Caroline Doucerain présente le projet ZPNAF pour la création et la diffusion d'outils de valorisation de la ZPNAF auprès du grand public. Financé par le LEADER, il a reçu un avis favorable du comité de programmation. Quatre graphistes travaillent actuellement à la création d'un logo (concours), et Clémentine Marty travaille sur une carte de la ZPNAF reprenant la base de la carte patrimoniale du Plateau réalisée par ADER et AVGP en 2011. L'EPAPS a lancé les discussions pour établir un nouveau nom pour cet espace, et Martine et Claire sont en cours de finalisation d'un livre et d'un film sur le sujet. Enfin, un événement pour les 15 ans de la loi sera organisé par Terre et Cité le 23 ou le 25 septembre.

Martine Debiesse complète en indiquant que son livre sur la ZPNAF sera terminé en septembre et la sortie du film est prévue pour novembre.

Lien de précommande du livre : <https://www.gifaucoeur.com/terres-fermes/>

Dorian Spaak indique que l'ADER et l'AGPV ont déjà commandé des exemplaires de la carte, du livre et du film. Il interroge le Conseil d'administration sur l'intérêt des associations et des adhérents de T&C à commander des exemplaires pour permettre une diffusion large et des prix réduits par le biais d'une commande initiale groupée. Il ajoute qu'il sera nécessaire de beaucoup s'impliquer pour que ces objets vivent et deviennent de véritables outils au service de la ZPNAF. En l'absence de volonté manifeste d'implication de l'EPAPS sur le sujet, il interroge qui pourrait prendre en charge cet aspect.

Relevé de discussion :

Jean-Pierre Parisot et **Cyril Girardin** marquent leur intérêt à participer dans la construction de ces nouveaux outils : la carte, avec Jacques de Givry et Renée Delattre, le nom et le logo. L'appropriation par les associations de terrain facilitera leur diffusion.

Dorian Spaak indique qu'une réunion dédiée peut être organisée auprès des collègues qui le souhaitent, une fois que les maquettes auront avancé. Il rappelle que plusieurs réflexions avaient déjà émergé pour tenter d'aboutir à un nom commun pour la ZPNAF, qui avaient alors fait l'objet de concertations auprès des acteurs du territoire. Les propositions avaient finalement été bloquées pour des raisons politiques. Le choix a donc été fait de ne pas réitérer ce fonctionnement en considération aussi de l'enjeu de rester dans les délais vis-à-vis des prochaines élections municipales en 2026.

Concernant le logo, celui-ci n'a encore jamais fait l'objet de tentative d'élaboration auparavant : le jury du concours de création du logo ZPNAF se déroulera lors du CoPil de la ZPNAF, organisé par l'EPAPS en juin/juillet.

Martine Debiesse interroge la possibilité d'opérer à un vote du nouveau logo pendant l'AG de T&C. **Caroline Doucerain** indique que si un avis commun aux adhérents de T&C peut être construit à l'AG, l'avis de T&C ne sera néanmoins pas forcément celui retenu *in fine*.

Gilles Curti porte un point de vigilance sur la nécessité de faire accepter la ZPNAF par les bâtisseurs, pour qu'elle fonctionne. Cela pourrait passer par l'intégration, dans le nom de la ZPNAF de la mention "Paris" ou "Versailles".

Cristiana Modica-Vandame répond que le Plateau de Saclay ne s'inscrit pas dans les limites administratives du territoire de Paris, ce qui enlève complètement tout sens de choisir un nom intégrant celui d'un territoire externe au Plateau.

Jean-Pierre Parisot partage cet avis : sur les 3 communautés d'agglomérations et 2 départements que chevauche le Plateau, aucun ne s'inscrit dans le territoire de Paris. Il ajoute le caractère unique de la ZPNAF en France, voire en Europe. Il faut que le nom soit prononçable par le grand public. La carte devrait être dans chaque foyer pour que chaque pavillon, champ ou bout de forêt soit identifié dans la ZPNAF ou en dehors. Il est

important d'inclure les personnes motivées à travailler sur le sujet. Pour le nom, il suggère d'en concevoir un reprenant les idées de "terre", notamment, de "protection", de "grand espace", et de repartir sur les bases discutées il y a quelques années.

Caroline Doucerain ajoute qu'il serait intéressant que les collèges discutent en leur sein sur le sujet lors des réunions à venir (15 mai et 22 mai), ou d'organiser une réunion supplémentaire des collèges avant l'été.

7. Inscription dans les contrats eau Bièvre et Yvette

Dorian Spaak indique que le SIAVB a beaucoup poussé pour que Terre et Cité s'intègre dans les contrats de bassin. T&C a commencé à s'intégrer dans le cadre du contrat eau de la Bièvre, et a reçu, pour ce faire, un soutien de l'AESN. Les interlocuteurs de T&C à l'AESN étaient très contents des résultats de l'association.

Du côté du contrat eau de l'Yvette, l'association n'y est pas encore inscrite. Caroline Doucerain rencontre prochainement le président du SIAHVVY sur le sujet.

L'AESN souhaite que T&C soit incluse dans les deux contrats de bassin, Bièvre et Yvette. L'inscription dans ces contrats eau permettra de stabiliser des postes dédiés, notamment sur le sujet du ruissellement agricole.

Relevé de discussion:

Jean-Pierre Parisot interroge sur la représentation de Terre et Cité au sein de la CLE (NB: *Commission Locale de l'Eau qui met en place le SAGE: Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, animé par le SMBVB*) et la volonté de T&C de participer au SAGE ? T&C pourrait ainsi partager les bonnes pratiques du SAGE de la Bièvre au SAGE de l'Orge-Yvette.

Caroline Doucerain indique que T&C n'est pas membre de la CLE, bien qu'elle le soit personnellement au titre d'élu.

Caroline Doucerain et **Denise Thibault** précisent que le SAGE de la Bièvre n'est pas passé sans heurt, au niveau de la préfecture. La révision complète aura lieu après les municipales. **Denise Thibault** indique qu'un appui pourrait être fait pour que T&C soit dans la CLE du SAGE.

Jean-Pierre Parisot questionne l'intérêt de T&C à s'impliquer dans le domaine de l'eau, qui peut être un sujet chronophage, et sur l'inclusion ou pas du sujet de l'irrigation agricole. **Paul Leadley** interroge la possibilité du financement de deux postes sur l'eau par l'AESN.

Dorian Spaak répond qu'un poste est assuré aujourd'hui, et que la perspective de deux postes dans le cadre des contrats eau est réaliste, pérennisé sur trois ans. Terre et Cité n'a pas vocation à devenir un expert hydraulique ; néanmoins, l'association peut soutenir

les agriculteurs sur le sujet, planter des haies en priorisant les sites à enjeux d'hydraulique douce, et soutenir des projets allant dans le sens d'une meilleure qualité de l'eau. Concernant l'irrigation, ce sujet ne rentre pas dans les SAGE mais est discuté avec les agriculteurs.

Caroline Doucerain interroge sur l'intérêt d'un poste à la CLE par rapport à cette action-là, considérant l'inscription de T&C dans les contrats eau.

Denise Thibault indique qu'il y aurait de la formation proposée pour T&C, en tant que membre de la CLE. Siégeant à l'AESN, elle encourage Terre et Cité à s'inscrire dans les contrats eau et dans la CLE.

Dorian Spaak indique que T&C a besoin de la validation du Conseil d'administration pour s'inscrire dans les contrats de bassin.

Caroline Doucerain ouvre le vote.

→ **Le Conseil d'administration valide le principe de l'inscription de Terre et Cité dans les contrats eau Bière et Yvette.**

8. Repas plateau Changement climatique

Terre et Cité organise un repas-plateau le mercredi 21 mai à 12h sur l'adaptation au changement climatique du Plateau et la contribution de l'agriculture à son atténuation. Participera également Robert Vautard, co-président du groupe de travail 1 du GIEC, basé à Saint-Aubin. Valérie Masson-Delmotte, prédécesseur de R. Vautard, avait été moteur dans le choix de Terre et Cité de développer une mission carbone pour accompagner les agriculteurs dans l'émergence de projets bas carbone sur le Plateau. Tous les adhérents y sont invités.

9. Dates à venir

Jeudi 15 mai : Collèges Agriculteurs, Société civile, Associations

Mercredi 21 mai 12h : Repas-Plateau Adaptation au changement climatique (GIEC)

Jeudi 22 mai 16h : Collège Élus

Mardi 27 mai : rencontre préfète

Jeudi 5 juin : Assemblée générale (Magny-les-Hameaux)

Mardi 24 juin : COPIL PAT

Samedi 28 juin : 25 ans de la vallée de la Bièvre

Jeudi 18 Septembre après-midi : 10 ans d'Ocapi (projet urine)

Mardi 23 Septembre (16h-21h) : événement 15 ans de la ZPNAF

Jeudi 27 Novembre (13h-17h30) : Rendez-Vous Annuel du PAT

Caroline Doucerain clôt la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

